PRÉFET
DE HAUTE-LOIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION DE LA CITOYENNETE ET DE LA LEGALITE

Arrêté n° BCTE 2023/110 du 18 septembre 2023 déclarant cessibles les parcelles nécessaires au projet de reconstruction du Pont de Bas-en-Basset sur la Loire au profit du conseil départemental de Haute-Loire

LE PRÉFET DE LA HAUTE-LOIRE
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;
VU le code de l'urbanisme ;
VU le décret du président de la République du 13 juillet 2023 portant nomination de Monsieur Yvan Cordier en qualité de préfet de la Haute-Loire ;
VU le décret du président de la République du 8 novembre 2021 portant nomination de Monsieur Antoine Planquette en qualité de secrétaire général de la préfecture de Haute-Loire ;
VU l'arrêté préfectoral n° SG/Coordination 2023-25 en date du 29 juin 2023 portant organisation de la préfecture de Haute-Loire ;
VU l'arrêté préfectoral n° SG/Coordination 2023-29 en date du 21 août 2023 portant délégation de signature à M. Antoine Planquette, secrétaire général de la préfecture de la Haute-Loire ;
VU les délibérations du conseil départemental de la Haute-Loire des 10 février 2020, 22 juin 2020, 30 novembre 2020 et 20 décembre 2021 relatives au projet de démolition – reconstruction du Pont de Bas-en-Basset sur la Loire ;
VU les pièces constitutives du dossier ;
VU l'avis du directeur départemental adjoint des territoires du 12 octobre 2022 ;
VU l'arrêté n° BCTE 2022/137 du 22 novembre 2022 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique conjointe préalable à la déclaration d'utilité publique et à la cessibilité du foncier pour le projet de reconstruction du Pont de Bas-en-Basset sur la Loire ;
VU le dossier de l'enquête publique, le rapport, les conclusions et l'avis favorable du commissaire-enquêteur, assorti de recommandations, à l'issue de l'enquête qui s'est déroulée du 22 décembre 2022 au 25 janvier 2023;
VU les pièces constatant que l'avis d'ouverture a bien été publié et affiché à la mairie de Bas-en-Basset et qu'il a été inséré dans deux journaux d'annonces légales du département quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci ;
VU que le dossier d'enquête préalable à la cessibilité du foncier ainsi que le registre ont été déposés du 22 décembre 2022 au 25 janvier 2023 inclus en mairie de Bas-en-Basset ;
VU la déclaration de projet du 21 mars 2023 par laquelle le conseil départemental de Haute-Loire déclare le projet de construction d'un nouveau pont sur la Loire sur la commune de Bas-en-Basset au droit de la route départementale 12 d'intérêt général ;
VU l'arrêté préfectoral n' BCTE 2023/53 du 24 avril 2023 déclarant d'utilité publique le projet de reconstruction du Pont de Bas-en-Basset sur la Loire au profit du conseil départemental de Haute-Loire ;
VU le plan et les états parcellaires ;

CS40321
43009 LE PUY-EN-VELAY Cedex
tel : 04 71 09 92 45
mél. : pref-environnement@haute-loire.gouv.fr

VU la liste des propriétaires concernés ;

VU les notifications individuelles parvenues à leurs destinataires, conformément à l'article R.131-6 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

VU le courrier de la présidente du conseil départemental de Haute-Loire du 27 juillet 2023 sollicitant la délivrance de l'arrêté de cessibilité des emprises nécessaires au projet de reconstruction du Pont de Bas-en-Basset sur la Loire ;

CONSIDERANT que la cessibilité des terrains est nécessaire à la réalisation du projet de reconstruction du Pont de Bas-en-Basset sur la Loire ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture de Haute-Loire ;

A R R E T E

Article 1 -
Sont déclarés immédiatement cessibles, en vue d'expropriation pour cause d'utilité publique, au profit du conseil départemental de la Haute-Loire, conformément au plan parcellaire ci-annexé, les immeubles désignés sur les états parcellaires joints au présent arrêté.

Article 2 -
Le présent acte devra être transmis par le préfet de la Haute-Loire au greffe du juge de l'expropriation dans un délai de six mois à compter de la date du présent arrêté faute de quoi les dispositions du présent arrêté portant cessibilité deviendront caduques. A défaut, un nouvel arrêté de cessibilité devra intervenir dans le délai de validité de la déclaration d'utilité publique.

Article 3 -
La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet de la Haute-Loire ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

La juridiction administrative compétente peut être saisie par l'application informatique "télérecours citoyens" accessible sur le site internet www.telerecours.fr

Article 4 -
Le présent arrêté fera l'objet d'une notification individuelle aux propriétaires des parcelles concernées, par les soins et à la charge du conseil départemental de Haute-Loire, sous pli recommandé avec accusé de réception. Il sera affiché pendant un mois à la mairie de Bas-en-Basset et publié au recueil des actes administratifs et mis en ligne sur le site internet de la préfecture de la Haute-Loire.

Article 5 -
Le secrétaire général de la préfecture de la Haute-Loire, Madame la présidente du conseil départemental de la Haute-Loire, le maire de Bas-en-Basset sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait au Puy-en-Velay, le 18 septembre 2023

Pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général,

Antoine PLANQUETTE

- FICHE ANNEXEE A L'ARRETE DE CESSIBILITE -

Réf. : CG 00164 - 00003

Opération: Route Départementale n° 12 - Reconstruction du Pont sur la Loire à BAS-EN-BASSET

IDENTIFICATION DES PARTIES

- Monsieur FILLIAT Cédric , Chef d'Entreprise
né le 16/09/1982 à SAINT ETIENNE (42)
époux de Madame GUERDENER Marie-Lyne
marié le 01/07/2017 à SAINT PAUL EN CORNILLON (42)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
demeurant 7C Impasse de la Naud - BAS EN BASSET (43210)

- Madame FILLIAT Danièle Antoinette Jeannine, Retraitée
née le 01/04/1957 à SAINT ETIENNE (42)
épouse de Monsieur PERRICHON Alain Marc Delphin
mariée le 05/12/1980 à LA TALAUDIERE (42)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
demeurant chez Monsieur Jean Jacques FILLIAT 42 Rue Paul Eluard - FIRMINY (42700)

- Monsieur FILLIAT Jean Jacques Marie, Retraité
né le 22/11/1955 à SAINT ETIENNE (42)
époux de Madame VACHER Jacqueline
marié le 06/07/1976 à CRAPONNE SUR ARZON (43)
demeurant 42 Rue Paul Eluard - FIRMINY (42700)

- Madame FILLIAT Karen , Aide Médico Psychologique
née le 16/09/1982 à SAINT ETIENNE (42)
Célibataire majeure, déclarant ne pas avoir conclu de pacte civil de solidarité.
demeurant 6B Rue de la Paix - UNIEUX (42240)

- Madame FILLIAT Sandrine , Enseignante
née le 21/12/1976 à SAINT ETIENNE (42)
ayant conclu en date du 22/06/2010 un pacte civil de solidarité auprès du Greffe du Tribunal d'Instance de Saint-Etienne (42) avec Monsieur GARNIER Stéphane Roger François, né le 15/02/1975 à Saint-Etienne (42).
demeurant 6B Rue de la Paix - UNIEUX (42240)

- Madame PERRICHON Audrey Valérie Noëlle, Vendeuse en Boulangerie
née le 14/11/1986 à SAINT PRIEST EN JAREZ (42)
Célibataire majeure, déclarant ne pas avoir conclu de pacte civil de solidarité.
demeurant Rue Joannès Mourier - FRAISSES (42490)

Ci-après dénommés **L'EXPROPRIE**

Le **DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE**, dont le siège social est 1 place Monseigneur de Galard LE PUY EN VELAY (43000) immatriculé sous le n° SIREN 224 300 012

Ci-après dénommé **L'EXPROPRIANT**

DESIGNATION DES BIENS EXPROPRIES

Deux parcelles de terrain, sur le territoire de la Commune de BAS EN BASSET (Haute-Loire), cadastrées tel qu'il est dit ci-après :

Commune BAS EN BASSET

Référence cadastrale					Numéro du plan
Sect.	N°	Nature	Lieu-dit ou Rue	Surf m²	
AM	362	LANDE	Les Ribes	1000	5
AM	428	SOL	Les Ribes	30	6
			Total en m² :	1 030	

Les parcelles expropriées seront portées au domaine public.

EFFET RELATIF

L'immeuble faisant l'objet des présentes appartient au comparant, savoir :

Du chef de Madame PERRICHON Danièle Née FILLIAT et Monsieur FILLIAT Jean pour 3/8ème en indivision :

- ATTESTATION, don acte en date du 26/12/2007 reçu par Maître MARCOUX, Notaire à Firminy (42), publié au Service de la Publicité Foncière du Puy-en-Velay (43), le 23/01/2008, volume 2008P n° 887.

Du chef de Monsieur FILLIAT Cédric, Madame FILLIAT Karen, Madame FILLIAT Sandrine et Madame PERRICHON Andrey pour 5/8ème en indivision :

- DONATION, don acte en date du 29/06/2011 reçu par Maître MARCOUX, Notaire à Firminy (42), publié au Service de la Publicité Foncière du Puy-en-Velay (43), le 03/08/2011, volume 2011P n° 7035.

Etant ici précisé que Monsieur FILLIAT Henri Grégoire Marie né le 07/02/1932 à Saint-Etienne (42) est décédé le 13/04/2020 à Saint-Etienne (42).

VU pour être annexé à l'arrêté n° BCTE 2023/110 du 18 septembre 2023

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général,

Antoine PLANQUETTE

- FICHE ANNEXEE A L'ARRETE DE CESSIBILITE -

Réf. : CG 00164 - 00005

Opération: Route Départementale n° 12 - Reconstruction du Pont sur la Loire à BAS-EN-BASSET

IDENTIFICATION DES PARTIES

- Monsieur FILLIAT Cédric , Chef d'Entreprise
né le 16/09/1982 à SAINT ETIENNE (42)
époux de Madame GUERDENER Marie-Lyne
marié le 01/07/2017 à SAINT PAUL EN CORNILLON (42)
sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
demeurant 7C Impasse de la Naud - BAS EN BASSET (43210)

- Madame FILLIAT Karen , Aide Médico Psychologique
née le 16/09/1982 à SAINT ETIENNE (42)
Célibataire majeure, déclarant ne pas avoir conclu de pacte civil de solidarité.
demeurant 6B Rue de la Paix - UNIEUX (42240)

- Madame FILLIAT Sandrine , Enseignante
née le 21/12/1976 à SAINT ETIENNE (42)
ayant conclu en date du 22/06/2010 un pacte civil de solidarité auprès du Greffe du Tribunal d'Instance de Saint-Etienne (42) avec Monsieur GARNIER Stéphane Roger François, né le 15/02/1975 à Saint-Etienne (42).
demeurant 6B Rue de la Paix - UNIEUX (42240)

- Madame PERRICHON Audrey Valérie Noëlle, Vendeuse en Boulangerie
née le 14/11/1986 à SAINT PRIEST EN JAREZ (42)
Célibataire majeure, déclarant ne pas avoir conclu de pacte civil de solidarité.
demeurant Rue Joannès Mourier - FRAISSES (42490)

Ci-après dénommés **L'EXPROPRIE**

Le **DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE**, dont le siège social est 1 place Monseigneur de Galard LE PUY EN VELAY (43000) immatriculé sous le n° SIREN 224 300 012

Ci-après dénommé **L'EXPROPRIANT**

DESIGNATION DES BIENS EXPROPRIES

Une parcelle de terrain, sur le territoire de la Commune de BAS EN BASSET (Haute-Loire), cadastrée tel qu'il est dit ci-après :

Commune BAS EN BASSET

Référence cadastrale					Numéro du plan
Sect.	N°	Nature	Lieu-dit ou Rue	Surf m²	
AM	815	PRE	Les Ribes	20231	8
			Total en m² :	20 231	

La parcelle expropriée sera portée au domaine public.

EFFET RELATIF

L'immeuble faisant l'objet des présentes appartient au comparant, savoir :

Pour 3/8ème en indivision :

- DONATION, dont acte en date du 24/02/2014 reçu par Maître MARCOUX, Notaire à Firminy (42), publié au Service de la Publicité Foncière du Puy-en-Velay (43), le 24/03/2014, volume 2014p N° 2504.

Pour 5/8ème en indivision :

- DONATION, dont acte en date du 24/02/2014 reçu par Maître MARCOUX, Notaire à Firminy (42), publié au Service de la Publicité Foncière du Puy-en-Velay (43), le 24/03/2014, volume 2014p N° 2507.

VU pour être annexé à l'arrêté n° BCTE 2023/110 du 18 septembre 2023

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général,

Antoine PLANQUETTE

VU pour être annexé à l'arrêté n° BCTE 2023/110 du
18 septembre 2023

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général,

Antoine PLANQUETTE